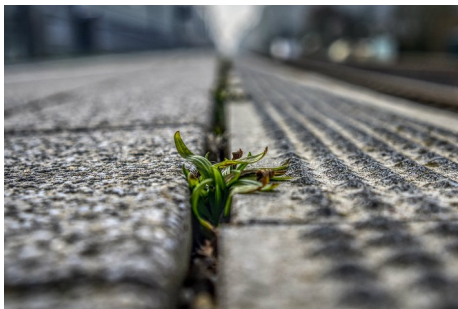


L'**artificialisation** du sol ou d'un milieu, d'un **habitat naturel** ou semi-naturel est la perte de ses qualités : sa **naturalité**, qualité qui inclut une capacité autoentretenu à abriter une certaine **biodiversité**, des **cycles naturels** (cycles du **carbone**, de l'**azote**, de l'**eau**, de l'**oxygène**...) et ses qualités **biogéochimiques** (puits de **carbone** par exemple).

L'artificialisation s'accompagne généralement d'une perte de capacité d'auto-cicatrisation de la part du milieu (moindre **résilience écologique**) et à titre d'exemple l'artificialisation de la nature dans les **espaces verts**, **golf**s, sur les **talus** routiers ou par l'**éclairage artificiel** peut respectivement induire des situations de **piège écologique**, d'**impacts plus ou moins négatifs**, de **roadkill** (animaux écrasés ou blessés par les véhicules), de **nuisances** et **pollution lumineuse**, etc.

Ainsi, en France en 2011, en moyenne 165 **hectares**, soit 1 650 000 2 de **milieux naturels** et **terrains agricoles** sont détruits chaque jour et sont remplacés par des routes, des habitations, des **zones d'activité**, par un phénomène d'**étalement urbain**. Un des objectifs de la **Trame verte et bleue française** (TVB ou **SCRE**) est de limiter ce phénomène et d'en atténuer les conséquences).



← image de l'artificialisation →



Qu'est-ce que la sécheresse ?

La sécheresse est un phénomène naturel caractérisé par un manque d'eau sur une durée suffisamment longue pour affecter les sols et la végétation. Un épisode de sécheresse peut être ponctuel ou cyclique.

La définition de l'état de sécheresse varie suivant les régions du monde :

- En France, on considère qu'il y a sécheresse absolue lorsqu'aucune goutte de pluie (soit moins de 0,2 mm/jour) n'est tombée pendant 15 jours consécutifs.
- Aux États-Unis, la sécheresse est établie si une zone étendue reçoit 30 % de précipitations ou moins qu'en temps normal sur une période de 21 jours consécutifs.
- En Australie, si une zone reçoit moins de 10 % de précipitations par rapport à la moyenne annuelle, elle est alors considérée comme étant en état de sécheresse.
- En Inde, la sécheresse est établie si les précipitations de chutent de 75 % par rapport aux normales saisonnières.

